

Adlène Hicheur, coincé en France, «entre Kafka et Orwell»

PAR LOUISE FESSARD
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Un physicien franco-algérien condamné pour terrorisme en 2012 avait réussi à refaire brillamment sa vie à Rio de Janeiro, après avoir purgé sa peine de prison en France. Heureusement, les autorités brésiliennes et françaises veillent : Adlène Hicheur, dangereux contre-exemple, a été expulsé *manu militari* du Brésil mi-juillet 2016 et assigné à résidence dans le cadre de l'état d'urgence à Vienne (Isère) pour prévenir toute tentative en récidive de réinsertion.

Son VTT rouge à la main, Adlène Hicheur attend devant l'hôtel de police de Vienne (Isère). À 14 heures pile à l'horloge de la gare voisine, l'homme, en polaire et veste de sport, s'avance. Une fenêtre s'ouvre, à gauche de l'entrée du commissariat. «*Bonjour, M. Hicheur*», dit une jeune policière en tendant une feuille d'émargement. Le temps de signer, le visage disparaît ; le guichet se referme, insoupçonné derrière la façade grillagée. La scène a duré dix secondes. Le physicien franco-algérien de 39 ans repart sur son vélo. Il reviendra à 19 heures, puis à 9 heures le lendemain matin, et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'état d'urgence déjà prolongé à deux reprises.



L'hôtel de police de Vienne, accolé à la gare, où Adlène Hicheur doit pointer trois fois par jour. © LF

Assigné à résidence au domicile de ses parents de 20 heures à 6 heures du matin depuis son expulsion du Brésil mi-juillet 2016, Adlène Hicheur doit pointer trois fois par jour au commissariat de Vienne. «*À raison de 4 kilomètres aller-retour, moins 5% de trajets en voiture, ça fait déjà 1200 kilomètres parcourus en vélo, après je m'inscris au Tour de France*», calcule le scientifique. Derrière la

plaisanterie, c'est un homme en colère mais calme et lucide qu'on rencontre à Vienne, bien loin du détenu émacié, miné par ses problèmes de dos, qui tenait des propos souvent confus lors de son procès.

Condamné en mai 2012 pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste» à cinq ans de prison, dont quatre ans ferme pour avoir correspondu par courriel avec un interlocuteur présenté comme un cadre d'Aqmi (Al-Qaïda au Maghreb islamique), Adlène Hicheur avait refait sa vie au Brésil après avoir purgé sa peine. Et ne voulait plus remettre les pieds en France, pays pour lequel il a développé une véritable «*phobie*». Jusqu'à sa **brutale expulsion** le 15 juillet 2016, assumée par le gouvernement intérimaire brésilien comme un acte politique visant à envoyer un message sécuritaire quelques semaines avant les Jeux olympiques de Rio.

«*J'ai pensé qu'il était absurde que le Brésil accueille et donne du travail à quelqu'un qui avait été condamné, emprisonné*», a **déclaré** Alexandre de Mojaes, le ministre de la justice du gouvernement intérimaire brésilien le 20 juillet 2016. Il précise, à une question des journalistes brésiliens qui l'interviewent, qu'Adlène Hicheur n'a pas communiqué avec des groupes terroristes pendant ses trois ans passés au Brésil. «*Non, si cela avait été le cas il aurait été expulsé avant. (...) S'il s'était agi d'un problème criminel, il aurait été interpellé.*» Joint par courriel, l'un de ses anciens collègues à l'Université fédérale de Rio, Andreo de Paula, confirme. «*Deux semaines avant sa déportation, j'ai eu un contact avec un commissaire de la police fédérale [brésilienne – ndlr] qui m'a informé qu'il n'y avait rien contre lui*», explique-t-il.

De part et d'autre de l'Atlantique, la machine antiterroriste tourne donc à vide : les autorités brésiliennes motivent l'expulsion d'Adlène Hicheur par sa condamnation passée, tandis que le ministère

de l'intérieur français argue de cette expulsion pour justifier son assignation à résidence dans le cadre de l'état d'urgence.

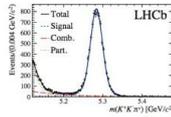


Figure 1: Fit to the $K^+K^-\pi^0$ invariant mass for the B^0 candidates, with $1.834 < m(K^+K^-) < 1.894 \text{ GeV}/c^2$. The contributions from the signal $B^0 \rightarrow D^0 (\rightarrow K^+K^-)\pi^0$, combinatorial background (Comb.) and partially reconstructed background (Part.) obtained from the fit are shown.

Graphique illustrant une étude réalisée au Brésil par Adlène Hicheur et ses collègues. © AH Souhaitant rejoindre l'Algérie, son pays natal, Adlène Hicheur conteste à la fois la légalité de son expulsion et de son assignation. Questionnés par les services français sur les raisons de cette expulsion, leurs homologues brésiliens n'ont toujours pas répondu, près de trois mois après les faits. Rien ne permet donc de penser qu'il «*existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics* », comme le prévoit la loi de 1955 sur l'état d'urgence.

Malgré cette absence d'éléments nouveaux, le 7 octobre 2016, le Conseil d'État a rejeté son recours contre son assignation à domicile. Reprenant les arguments du ministère de l'intérieur, la plus haute juridiction administrative française s'appuie sur la «*gravité particulière* » des faits pour lesquels Hicheur a été condamné en 2012. Et estime que son expulsion «*autorise les autorités françaises à considérer que des éléments récents ont conduit les autorités brésiliennes à regarder M. Hicheur comme constituant un risque pour la sécurité du Brésil*».

«*Il y a eu renversement de la charge de la preuve, regrette M^e Cédric Uzan-Sarano, l'avocat qui l'a défendu. L'État n'a rien apporté comme preuve de sa dangerosité que sa condamnation pénale de 2012 et son éloignement du Brésil. Clairement, le Conseil d'État a privilégié la sécurité aux libertés publiques, en appliquant une sorte de principe de précaution. Est-ce que sa condamnation d'il y a quatre ans suffit à considérer qu'Adlène Hicheur représente une menace ? On met le doigt dans un engrenage très insidieux.* »

Sourcils broussailleux et fines lunettes rectangulaires, Adlène Hicheur se demande parfois s'il va «*se réveiller*» de ce «*cauchemar*». «*J'ai été condamné, j'ai purgé ma peine, j'ai retrouvé un travail loin de la France, pourquoi cet avilissement ?*» De retour à 39 ans dans l'appartement familial, vivant aux crochets de ses parents retraités et sans possibilité de travail dans sa spécialité, la physique des particules, Adlène Hicheur vit cette assignation comme un «*assassinat social et professionnel*». «*C'est une prison à vos frais, vous vous précarisez, vous dépérissez, et les gens vous voient aller pointer, cela entretient la peur dans leur esprit. Orwell et Kafka peuvent aller se rhabiller.*» Le physicien s'est vu confisquer ses passeports algérien et français. Outre ses contraintes de pointage, il juge impossible de trouver un emploi même alimentaire avec le récépissé remis par la police française. L'assignation lui interdit aussi de sortir du périmètre de la commune de Vienne. Adlène Hicheur ne peut pas aller dîner chez son frère qui habite une commune voisine, ni célébrer la naissance de l'enfant d'un ami qui habite à quelques centaines de mètres, de l'autre côté du Rhône. Il lui suffit de franchir la passerelle au-dessus du fleuve pour passer de l'Isère au Rhône et être en infraction.

Le Crédit agricole de Vienne Sud Rhône-Alpes lui a signifié le 15 septembre 2016, par courrier recommandé, la fermeture de son compte et de son livret A «*ouverts depuis vingt ans* », ainsi que celui d'un de ses trois frères, jusqu'à peu enseignant-chercheur en neurosciences à l'université de Fribourg en Suisse. Sans motif, comme la loi l'autorise. «*Moi je m'en moque, il n'y avait aucun mouvement depuis longtemps, lui a dû trouver une autre banque, qui vient à nouveau de fermer son compte et celui de ma belle-sœur.* »

Mais «*la vraie catastrophe, c'est d'être en France* », lance le physicien qui a demandé à perdre sa nationalité française pour échapper à cette «*instrumentalisation de l'état d'urgence* » (**lire sa lettre ouverte dans Mediapart**). «*Il n'y a pas d'autre projet sociétal que la haine dans cette société,*

souligne-t-il. *Je sens les gens repliés sur eux-mêmes, fragilisés. Les musulmans qui restent là, avec les politiques en cours depuis 2012, n'ont rien compris.* »

Condamné seul pour association de malfaiteurs

Né à Sétif (Algérie) en 1976, Adlène Hicheur est arrivé en France à l'âge d'un an, rejoignant son père qui y travaillait comme maçon depuis 1964. Ses parents, « très travailleurs », l'ont poussé, lui et ses cinq frères et sœurs, à poursuivre des études. Passionné de mathématiques, Adlène Hicheur entame un « 100 mètres haies » : la prépa scientifique, l'acquisition de la nationalité française à 23 ans, Normale sup en auditeur libre « au milieu des petits bourgeois d'Henri IV élevés pour ça », puis un poste d'enseignant-chercheur en physique des particules à l'école polytechnique de Lausanne et de chercheur détaché au Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN). Jusqu'à la chute.



Au-delà du Rhône, on change de commune et de département, c'est territoire interdit pour Adlène Hicheur. © LF

Interpellé par la DCRI au petit matin le 8 octobre 2009, au domicile de ses parents à Vienne (Isère), le physicien se voit reprocher d'avoir évoqué de potentielles cibles d'attentat dans une trentaine de courriers échangés avec « Phoenix Shadow », un mystérieux interlocuteur désigné par les services comme Mustapha Debchi, membre du Groupe salafiste pour la prédication et le combat. Ce dernier **a été arrêté** le 6 février 2011 par le département de la sécurité algérienne, sans que la justice française ne puisse l'interroger directement. « *Lors de ma convalescence [il était alors contraint au repos sous morphine par une hernie discale – ndlr], je me suis laissé embarquer dans des discussions critiquables sur Internet, reconnaît Adlène Hicheur. Mais qu'on ait transformé ça en une accusation aussi lourde, c'est qu'à la base on me considérait comme un indigène,*

pas comme un citoyen. » Il dresse un parallèle avec le code de l'indigénat, une législation d'exception en vigueur jusqu'en 1944 en Algérie coloniale créant des infractions spécifiques aux autochtones (acte irrespectueux, réunion sans autorisation, départ du territoire de la commune sans permis de voyage, propos offensant vis-à-vis d'un agent de l'autorité, même en dehors de ses fonctions, etc.). « *Il y a la loi normale pour les citoyens et une autre pour les indigènes, dont on scrute le comportement pour constituer un dossier au cas où...* »

Le 4 mai 2012, Adlène Hicheur est condamné par le tribunal correctionnel de Paris pour « association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste » à cinq ans de détention, dont quatre ferme. Il s'agit d'une condamnation *a minima* qui, avec les remises de peine, couvre sa détention provisoire. Contre cet homme si dangereux, le tribunal n'a prononcé ni perte de droits civiques, ni interdiction de travailler dans la fonction publique, ni mesure de sûreté. Le 15 mai 2012, après deux ans et demi de détention provisoire, Adlène Hicheur est donc libéré de la maison d'arrêt de Fresnes. « *Le matin de ma sortie, je suis convoqué par le SPIP qui me dit : "Vous risquez de sortir sous peu" ; puis l'administration pénitentiaire me rappelle que c'est le dernier jour pour faire appel du jugement, raconte-t-il. Vu la mascarade du procès, je n'ai pas fait appel. Une demi-heure après, j'étais dehors.* »

La justice a confisqué son ordinateur avec ses travaux de recherche, ainsi que les 16 200 euros saisis par les policiers. « *Quand vous sortez, c'est le néant, plus de travail, plus de voiture, plus d'appartement, plus de santé,* dit Adlène Hicheur. *Le système est là pour vous broyer.* » Le chercheur n'a qu'une idée en tête : quitter la France. « *Je connais la bête,* dit-il. *Quand les policiers ne sont pas satisfaits de la durée de détention, ils peuvent vous faire replonger pour une broutille.* » Après avoir envoyé une trentaine de CV en Europe et dans le monde, Adlène Hicheur finit par intégrer en juillet 2013 comme boursier le Centre brésilien de recherche en physique (CBPF en portugais) à Rio de Janeiro.

Les autorités brésiliennes, au courant de sa condamnation, examinent soigneusement son cas : « *La demande de visa a mis six mois, au lieu de quelques semaines normalement.* » À l'époque, le Brésil de Dilma Rousseff mise sur l'éducation et la recherche. Adlène Hicheur refait sa vie. Il apprend le portugais, est recruté comme professeur visitant étranger au laboratoire de particules élémentaires de l'Université fédérale de Rio de Janeiro, enseigne et publie les résultats de ses recherches dans des revues scientifiques. Dans le recours contre son expulsion déposé par ses anciens collègues brésiliens, le professeur Leandro de Paula, coordinateur du laboratoire, le décrit comme un « *brillant chercheur* » et « *le professeur le plus actif du LAPE aussi bien dans les activités de recherche que d'enseignement* ».

Mais le 6 octobre 2015, première alerte, la police fédérale brésilienne l'interpelle dans la rue, à 6 h 30 du matin, alors qu'il se rend au travail, perquisitionne son appartement et copie le contenu de son ordinateur et de son disque dur. Les policiers brésiliens prétextent une enquête sur un incident mineur qui s'est déroulé dans l'unique mosquée de Rio de Janeiro, fréquentée par Adlène Hicheur. Au lendemain des attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher de janvier 2015, des journalistes de CNN en espagnol ont rapporté y avoir vu un étranger enlever son tee-shirt, dévoilant le symbole de Daech. L'étranger en question a quitté le Brésil le lendemain et l'enquête de la police fédérale et de l'ABIN a blanchi Adlène Hicheur, **selon la presse brésilienne**. « *Nous n'avons rien trouvé, au moins jusqu'à présent, rien qui puisse le lier à des groupes terroristes* », reconnaît sous couvert d'anonymat un policier le 28 janvier 2016 **dans Globo**, un média peu suspect de complaisance puisque fer de lance de la campagne anti-Hicheur.

« *En novembre 2015, un commissaire de la police fédérale m'a de nouveau interrogé, affirme Hicheur. Il m'a demandé si je connaissais les frères Kouachi, si je les avais croisés en prison, ce que je pensais des groupes islamistes. Les questions venaient clairement des services français, ce qu'il a reconnu du bout des lèvres.* » Lors de l'audience devant le Conseil d'État, la représentante du ministère de l'intérieur

Pascale Léglise a, **selon Le Monde**, assuré que les services français ne s'étaient plus intéressés à Adlène Hicheur « *jusqu'à cette mi-juillet où ils ont été informés par le Brésil qu'il allait être expulsé vers la France* ». C'est aussi ce que nous assure un officier de renseignement, selon qui les services français étaient plus ennuyés qu'autre chose par l'initiative des Brésiliens. Mais Adlène Hicheur est persuadé du contraire : « *Derrière les institutions, il y a des humains avec leurs obsessions. Pour les services français, un gars condamné, qui sort de deux ans et demi de prison sans ordinateur et, en moins d'un an, republie, se refait une réputation scientifique, c'était inacceptable.* »

Retourner en Algérie



« Un terroriste au Brésil », une du magazine brésilien Epoca en janvier 2016

S'ensuit en janvier 2016 une **violente campagne médiatique** contre le physicien, présenté comme un terroriste protégé par le gouvernement de Dilma Rousseff. Des policiers fédéraux doivent patrouiller au pied de son immeuble pour assurer sa sécurité. Adlène Hicheur se réfugie chez un ami, collègue du LAPE, pour éviter les journalistes plantés devant chez lui. « *C'était horrible, se souvient Adlène Hicheur. J'ai eu le droit aux JT, quotidiens, revues. J'avais déjà vidé mon armoire en panique pour partir en Algérie.* » Après la chute de Dilma Rousseff en mai 2016, l'étau se resserre. « *Il y avait plein de signes, des difficultés administratives. J'aurais dû partir en Algérie mais j'ai hésité. Ça a été le ramadan le plus stressé de ma vie.* » Son contrat de professeur visitant est prolongé **jusqu'en juillet 2017** par l'université fédérale de Rio, qui envoie une demande de renouvellement de son visa de travail, contrairement à ce qu'a **ensuite affirmé** le ministre de la justice brésilien.

Le 15 juillet 2016 à 10 heures du matin, il participe à la relecture finale en vidéoconférence avec des chercheurs du Cern d'un article qu'il a soumis à publication. L'article, intitulé « **Étude des désintégrations à trois corps des mésons Bc dans LHCb** », doit d'ailleurs être publié en novembre 2016 dans la revue *Physical Review D*. Un policier sonne et lui annonce avoir laissé dans sa boîte aux lettres une convocation au commissariat pour clore l'enquête sur l'incident de la mosquée Tijuca. Lorsqu'il redescend chercher le courrier, une fois sa vidéoconférence terminée, Adlène Hicheur se trouve face à « *une quinzaine de policiers* » qui lui annoncent sa « *déportation sommaire* » et l'emmènent à l'aéroport de Rio. Malgré ses supplications de ne pas le renvoyer en France, mais en Algérie ou dans un autre pays d'Amérique du Sud, il est embarqué le soir même avec trois valises d'effets personnels pour Paris, escorté par trois policiers brésiliens – « *qui [l']accompagnaient même aux toilettes* » –, avec escale à Lisbonne. Il décrit « *un enlèvement, en dehors de toute légalité* ». « *J'ai tout laissé en plan, appartement, mobilier*, dit-il. *En un clin d'œil la vie que vous avez construite disparaît.* » À l'atterrissage à Orly, le 15 juillet au soir, « *un fourgon de police m'emmène vers les locaux de la police aux frontières et on me remet mon assignation en me disant qu'il faut que je me dépêche d'aller à Vienne (Isère) pour pointer à 9 heures le lendemain matin ! Je n'avais même pas de carte de crédit française, rien* ».

PRÓ-REITORIA DE PESSOAL

PORTARIA Nº 5.452, DE 13 DE JUNHO DE 2016

O Pró-Reitor de Pessoal, no uso da competência delegada pelo Reitor da Universidade Federal do Rio de Janeiro, através da Portaria nº 5394 de 10 de junho de 2016, publicada no Diário Oficial da União de 13 de junho de 2016, resolve:

Prorrogar até 13-julho-2017 o contrato de ADLENE HICHEUR como Professor Visitante do Instituto de Física com salário correspondente a classe de Professor Adjunto IV, conforme processo nº. 23079.050141/13-62

Parution au Journal officiel brésilien de la prolongation du contrat de professeur d'Adlène Hicheur.

Accourus à l'aéroport de Rio, le recteur de l'université fédérale de Rio, la vice-rectrice et le chef de son service juridique ont assisté, impuissants, à cette expulsion *manu militari*. Dans une déposition, le recteur Roberto Leher souligne que la procédure légale de déportation sommaire, qui prévoit « *une notification permettant un délai de recours* » ainsi que le droit d'organiser son départ et de choisir sa

destination (sans escorte policière), a été bafouée. « *Nous avons essayé de faire des requêtes auprès de la Haute Cour de justice, sans succès puisque le temps faisait défaut pour qu'elles puissent être examinées* », écrit-il. Son collègue Andreo de Paula en est persuadé : Adlène Hicheur a été « *utilisé comme objet de propagande* » par le gouvernement brésilien intérimaire, qui « *s'est senti fragilisé par rapport aux mesures de sécurité (...) à la veille des JO de Rio et le jour suivant les attentats de Nice* ». La revue *Nature* a adressé en septembre 2016, dans un éditorial, son soutien au scientifique (*lire ici une traduction de l'article*). « *Il existe un principe légal fondamental en démocratie : on ne peut juger quelqu'un deux fois pour le même délit*, rappelle-t-elle. *C'est pourtant ce qui est effectivement en train d'arriver à Hicheur, aussi bien au Brésil qu'en France. De la même manière, un autre principe veut que ceux qui ont purgé leur peine ont le droit de poursuivre leur nouvelle vie sans entrave.* »

Désormais, Adlène Hicheur ne voit qu'une issue : obtenir la perte de sa nationalité française par déchéance ou renoncement pour partir en Algérie. Il a gardé un fort attachement pour la région de Sétif, « *une ville multiculturelle, un mélange des ethnies des Aurès, de Kabylie et du Sahara* ». Chaque été, il y passait deux mois à « *garder moutons et vaches* » et y avait acheté un terrain avant son arrestation en 2009. « *Là-bas, ils ont d'autres chats à fouetter qu'un gars qui a écrit trois conneries sur Internet* », assure Adlène Hicheur. Il a multiplié les courriers à cette fin au président de la République, ainsi qu'à la sous-direction de l'accès à la nationalité qui dépend du ministère de l'intérieur. Sans réponse pour l'instant. En 2015 146 binationaux ont obtenu la libération de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France. Ce chiffre, **en forte augmentation** depuis 2010, est principalement alimenté par les **Français installés en Suisse** (89 cas), suivis par la principauté de Monaco (15). « *La décision favorable, qui constitue une faveur accordée par l'État français et un non-droit, ne peut intervenir que si le demandeur justifie avoir conservé une nationalité autre que française et, en règle générale, que s'il*

est déjà durablement établi à l'étranger », **précisait** le gouvernement en réponse à une question d'un parlementaire en 2006.

« C'est le Conseil d'État lui-même qui me pousse vers cette voie en indiquant que l'État ne peut me laisser partir à cause de ma double nationalité », estime Adlène Hicheur. **Dans sa décision**, le Conseil d'État refuse en effet d'autoriser le physicien à partir s'installer en Algérie au motif de « sa double nationalité française et algérienne ». « L'intéressé pourrait à tout moment retourner en France depuis l'Algérie, pays où résidaient des membres d'Al-Qaïda au Maghreb islamique avec lesquels il avait été en relation, sans que les autorités françaises ne puissent s'y opposer ni même en être nécessairement informées », justifient les trois juges.

Installée en France depuis 1976, le reste de la famille Hicheur se pose elle aussi la question d'un éventuel départ de France à cause de l'ambiance politique, de plus en plus hostile aux musulmans depuis les attentats. Adlène Hicheur a mis en garde ses cinq frères et sœurs : « Vous ne pouvez pas dire que la situation est grave, voir arriver 2017, sans prendre de mesure pour

se protéger, vous et vos enfants. » « La priorité est qu'Adlène retrouve sa liberté de mouvement, indique son frère Halim, jusqu'à peu enseignant-chercheur en neurosciences à l'université de Fribourg. Pour la suite, je réfléchis mais je n'arrive plus à me projeter en France. Et je ne suis pas le seul, j'étais en Algérie en mars et j'ai rencontré plusieurs personnes nées en France, de double nationalité, qui retournaient y vivre. »

« Mes amis à Vienne sont choqués [de ce qui lui arrive – ndlr], dit Adlène Hicheur. Les responsables au pouvoir sont en train de détruire l'État français, de miner sa crédibilité. »

À lire dans Libération : Un physicien dans le vortex de l'état d'urgence

A lire sur Mediapart : Le Conseil d'Etat laisse l'état d'urgence dériver,

Boite noire

Rencontré à Vienne, Adlène Hicheur ne souhaite pas être photographié, ayant déjà trop pâti de son exposition médiatique.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.